



**ASVEL**  
TRIATHLON

## **Règlement intérieur**

*Version Juin 2023*

## SOMMAIRE

<b>1. CHARTE ÉTHIQUE</b>	<b>4</b>
1.1. GÉNÉRALITÉS	4
1.2. RÈGLES DE COMMUNICATION	4
1.3. BÉNÉVOLAT ET FONCTIONNEMENT DU CLUB	4
1.4. SENSIBILISATION AUX VIOLENCES	5
1.5. RESPECT DU MATÉRIEL	5
1.6. COURSES	5
1.7. VOCATION À LA COMPÉTITION	5
1.8. DOPAGE	5
1.9. DROIT À L'IMAGE ET RGPD	5
1.10. HONORABILITÉ	6
1.11. AVANTAGES	6
<b>2. ENTRAÎNEMENTS</b>	<b>6</b>
2.1. GÉNÉRALITÉS	6
2.2. NATATION	6
2.3. VÉLO	7
2.4. COURSE À PIED	7
2.5. SECTION DUATHLON	7
2.6. HANDISPORT	8
<b>3. STATUTS ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION</b>	<b>8</b>
3.1. RAPPEL PARTIEL DES STATUTS OMNISPORT ET DE LA SECTION TRIATHLON	8
3.2. FONCTIONNEMENT DES PRISES DE DÉCISIONS DANS LE CLUB	8
3.3. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	9
<b>4. COMMUNICATION</b>	<b>10</b>
4.1. COMMUNITY MANAGER	10
4.2. SUPPORTS POUR LES COMMUNICATIONS, INSCRIPTIONS ET ACHATS	10
<b>5. TRÉSORERIE</b>	<b>11</b>
5.1. RÔLE	11
5.2. FINANCES DU CLUB	11
<b>6. SECRÉTARIAT</b>	<b>11</b>
6.1. RÔLE	11
6.2. ADHÉSIONS : LICENCE ET CERTIFICAT MÉDICAL	12
<b>7. ORGANISATION DE COMPÉTITION(S)/AQUATHLON DE VILLEURBANNE</b>	<b>12</b>
7.1. RÔLE ET FONCTIONNEMENT	12
<b>8. COMMISSION COURSES ET ÉVÉNEMENTS</b>	<b>12</b>
8.1. RÔLE ET FONCTIONNEMENT	12
8.2. CALENDRIER INDICATIF DE L'ANNÉE	12
8.3. COURSE CLUB	13
8.4. STAGE DE PRINTEMPS	13
8.5. STAGE D'HIVER	13
<b>9. ECOLE DE TRIATHLON</b>	<b>13</b>
9.1. RÔLE ET FONCTIONNEMENT	13
9.2. PARTICIPATION AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT / DÉFRAIEMENTS - SECTION PERFORMANCE	14
<b>10. COMMISSION PERFORMANCE</b>	<b>14</b>

---

10.1. RÔLE ET FONCTIONNEMENT	14
10.2. PARTICIPATION AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT / DÉFRAIEMENTS - SECTION PERFORMANCE	14
10.3. PRIMES DE COURSE	15
10.4. TENUE SUR LES COMPÉTITIONS OFFICIELLES	15
<b>11. COMMISSION TENUES</b>	<b>15</b>
11.1. RÔLE ET FONCTIONNEMENT	15
11.2. RÈGLES SUR LES TENUES	16
11.3. PROCÉDURE D'ACHAT ET DE RETRAIT DES TENUES	16
<b>12. COMMISSION PARTENAIRES</b>	<b>17</b>
12.1. RÔLE	17
12.2. MÉCÉNAT	17

## 1. CHARTE ÉTHIQUE

### 1.1. Généralités

Le présent règlement intérieur a pour objectif de définir les règles de fonctionnement de l'ASVEL TRIATHLON et d'informer chacun des adhérents sur ses droits et devoirs, ainsi que sur les bons usages au sein du Club. Tous les licenciés et les représentants légaux des enfants mineurs sont réputés avoir connaissance et accepter sans réserve le présent règlement, s'engageant ainsi à en respecter les principes fondateurs. Le renouvellement de la licence l'année suivante implique l'acceptation de l'intégralité de ce règlement.

D'une façon générale, la Réglementation Générale Sportive de la FFTRI s'impose à tous les licenciés et nul n'est censé ignorer le règlement. Cette réglementation est téléchargeable sur le site de notre Fédération :

<https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>

### 1.2. Règles de communication

Il s'agit ici de formaliser quelques règles de savoir vivre pour communiquer efficacement et respectueusement les uns avec les autres que ce soit numériquement par mail, sur les réseaux sociaux et de manière générale dans tous les échanges, avec les coachs, avec les membres du CODIR et l'ensemble des bénévoles qui font vivre le club.

Chaque adhérent, dans le cadre du club et notamment à travers les outils de communication numérique du club, s'interdit tout comportement ou attitude à caractère raciste, sexiste ou discriminatoire et s'engage à exclure toute démarche à caractère politique ou confessionnel. Tous les adhérents sont sur un même pied d'égalité. Le respect mutuel et le bon esprit à l'entraînement, comme en compétition sont de rigueur.

Merci donc de veiller à :

- Échanger avec bienveillance et respect sur l'ensemble de vos communications.
- Chercher les informations par vous-mêmes dans les précédentes communications avant de solliciter un membre du CODIR.

Tout manquement pourra occasionner des sanctions.

**Afin de respecter simplement ces bonnes pratiques, merci d'éviter de sur-solliciter les commissions, le CODIR et particulièrement le président. Le temps des bénévoles faisant fonctionner l'association est précieux et doit être respecté à sa juste valeur notamment et surtout celui du président sur qui tout repose.**

### **Relations avec les organismes officiels**

Seul le Président a mandat pour gérer les relations avec les différents organismes officiels (FFTRI, Ligues, Conseil Général, Conseil Régional, Comités régionaux, Mairies, CNEG, OSV, Stade d'athlétisme) et les entraîneurs. Toute initiative personnelle nécessite préalablement l'accord du Président ou un des membres du Comité Directeur.

La liste de diffusion des membres avec leurs coordonnées ne doit en aucun cas être distribuée à l'extérieur du club sans l'aval des personnes intéressées.

### 1.3. Bénévolat et fonctionnement du club

Les membres du CODIR ne perçoivent aucune rémunération pour leur action (bénévolat).

**La mobilisation de l'ensemble des adhérents, pas seulement des membres du CODIR, est requise pour faire fonctionner le club.**

**En adhérant à l'ASVEL TRIATHLON, chaque athlète s'engage :**

- à participer à l'organisation de l'Aquathlon de Villeurbanne sauf cas de force majeure et à défaut de tout autre événement de la vie du club ;
- à participer aux opérations permettant de récupérer des fonds ;
- à respecter nos sponsors et à les mettre en valeur lorsque cela est possible ;
- à valoriser l'image du club auprès des institutions publiques au besoin ;

#### **1.4. Sensibilisation aux violences**

Tout membre de l'association s'engage contre toute forme de violence, contre le harcèlement moral ou sexuel (tous deux interdits et punis par la loi) et, à ce titre, s'engage à faire remonter au comité de direction les comportements paraissant inappropriés. Le CODIR pourra dénoncer les personnes aux autorités et également appliquer des sanctions dans le cadre du fonctionnement du club.

Il est formellement interdit de :

- véhiculer des propos diffamatoires ;
- régler des comptes personnels ;
- communiquer les noms de famille, les numéros de téléphone et les emails dans les messages afin d'éviter le référencement des moteurs de recherche.

Conformément à la directive de la FFTRI, à partir de la saison 2023/2024, tous les encadrants, professionnels ou non, adhérents ou non, doivent fournir une preuve d'honorabilité. En effet, l'article L. 212-9 du Code du Sport rappelle qu'**il n'est pas possible d'exercer des fonctions auprès des enfants en cas de condamnation** pour certains crimes et délits.

La FFTRI impose également que les membres du Comité Directeur suivent une formation aux sensibilisations des violences. Cette formation doit être proposée aux adhérents, adultes et mineurs, également. Cette formation est désormais un critère pour toute demande de subvention auprès des collectivités, comités, ligue et fédération.

#### **1.5. Respect du matériel**

Chaque triathlète/duathlète se doit de respecter l'ensemble du matériel et des locaux mis à sa disposition par la municipalité et par le club. L'adhérent dégage la responsabilité du club en cas de perte ou de vol de son matériel personnel dans les vestiaires des différentes structures mises à notre disposition étant explicitement «non surveillés».

#### **1.6. Courses**

Lors des compétitions, les triathlètes et duathlètes de l'ASVEL TRIATHLON s'engagent à respecter le règlement de l'épreuve, les arbitres et les membres de l'organisation et avoir un comportement adéquat et respectueux. L'image du club (et la vôtre) est en jeu à chaque sortie de votre tenue club.

Chaque athlète s'engage à porter une tenue comportant le logo du club pour les compétitions officielles.

#### **1.7. Vocation à la compétition**

Tout adhérent s'engage à participer à au moins une compétition de sport enchaîné à savoir l'Aquathlon, le Duathlon, le Triathlon, le raid ou le Swimrun durant l'année civile de la licence en cours, sauf contrainte médicale évidente. Le non-respect de ce point entraînera un refus de renouvellement de licence la saison suivante.

#### **1.8. Certificat Médical**

Pour les personnes n'ayant pas encore reçu leur licence, l'accès aux entraînements ne sera possible que lorsque l'association aura en possession un certificat médical autorisant l'entraînement en triathlon datant de moins de 3 mois pour les nouveaux adhérents ou de l'attestation de santé pour les renouvellements de licence.

#### **1.9. Dopage**

La loi du 23 mars 1999 donne la définition suivante : « Le dopage est défini par la loi comme l'utilisation de substances ou de procédés de nature à modifier artificiellement les capacités d'un sportif. Font également partie du dopage les utilisations de produits ou de procédés destinés à masquer l'emploi de produits dopants. La liste des procédés, et des substances dopantes mises à jour chaque année fait l'objet d'un arrêté conjoint des Ministres chargés des Sports et de la Santé »

Tout adhérent de l'ASVEL s'engage à ne jamais avoir recours à des substances pouvant être considérées comme dopantes. Il serait alors immédiatement radié du Club, ce dernier se réservant le droit d'engager des poursuites à l'encontre du tricheur. Par ailleurs, il répondra personnellement des charges retenues à son encontre, et subira les poursuites et sanctions de la FFTRI.

En cas de prescription médicale, le triathlète s'oblige à en informer le Comité Directeur et son entraîneur par écrit, et ce, dès la connaissance de ses problèmes. La liste des produits interdits est consultable sur le site : [www.wada-ama.org/fr](http://www.wada-ama.org/fr)

### **1.10. Droit à l'image et RGPD**

L'association se réserve la possibilité d'utiliser l'image de ses adhérents sur tout support (site Internet, presse...) et à des fins non commerciales, sauf avis contraire par notification écrite de l'adhérent ou de son représentant légal.

L'ASVEL TRIATHLON s'engage à respecter dans la mesure du possible le règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018. A cet effet, l'association s'assure que les fichiers et services numériques sont, en permanence, conformes au RGPD.

Cela nécessite de tenir à jour une documentation des actions menées afin de pouvoir démontrer le respect des règles et notamment :

- recenser les fichiers (traitements) et tenir à jour le registre les détaillant ;
- encadrer la sous-traitance des traitements ;
- garantir la sécurité des données ;
- organiser la réponse aux demandes d'exercice des droits venant des personnes dont les données personnelles sont traitées ;
- informer la CNIL, voire les personnes concernées, des violations éventuelles de sécurité de données personnelles (par exemple la perte de document ou les failles de sécurité) ;

### **1.11. Honorabilité**

Depuis 2023, tous les encadrants (coach, BF2, BF3, etc.) sont soumis à la preuve d'honorabilité.

L'honorabilité constitue une obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour accéder à une activité sociale ou une profession.

### **1.12. Avantages**

Les avantages sont définis en début de saison pour la saison à venir.

Les avantages prévus pour la saison 2023-2024 sont les suivants :

Le montant de l'adhésion club sera réduite de moitié pour :

- Les membres du CODIR
- Les BF2, BF3 qui encadrent régulièrement les séances avec un minimum de 6 séances d'encadrement
- Les arbitres licenciés du club qui participent à l'arbitrage d'au moins 3 épreuves affiliées FFTRI dans l'année

Le webmaster, reviendra vers ces membres pour indiquer comment bénéficier de la réduction.

## **2. ENTRAINEMENTS**

### **2.1. Généralités**

Le CODIR et les entraîneurs se réservent le droit, après concertation, d'interdire à une personne de participer à une ou plusieurs séances ou un stage s'ils jugent son état physique insuffisant ou son attitude incompatible avec le bon déroulement de l'entraînement.

### **2.2. Natation**

Le centre nautique du club est le Centre nautique Etienne Gagnaire (CNEG).

Les créneaux piscine sont attribués au mois de juin par la direction de la piscine. Il est impératif de respecter les horaires attribués (personne dans l'eau AVANT et APRÈS l'heure prévue). Le port du bonnet de bain et la douche savonneuse sont obligatoires.

Les dates d'ouverture / fermeture du Centre Nautique sont spécifiées sur le site de la piscine.

Tous les adhérents doivent :

- respecter les groupes de niveau décidés par les entraîneurs (si tel devait être le cas) et le plan d'entraînement proposé ;
- être ponctuels sachant que les badges permettent un accès aux vestiaires 5 minutes avant le démarrage de la séance. Les retardataires prennent la séance en cours afin de ne pas perturber les autres nageurs ;
- nager par groupe de niveau dans chaque ligne d'eau en respectant un sens ALLER/RETOUR. La bande du milieu est réservée au dépassement ;
- laisser les bagues, colliers et autres bijoux aux vestiaires afin de ne pas blesser les autres nageurs ;
- impérativement laisser libre la zone de "culbute" / demi-tour au mur dans la ligne d'eau afin de ne pas gêner les autres.

En l'absence de l'entraîneur titulaire du BEESAN ou du BNSSA, la séance piscine est ANNULÉE. Il est interdit de nager tant que l'entraîneur n'est pas au bord du bassin.

Des vestiaires hommes et femmes avec douches sont accessibles. Il est formellement interdit de se retrouver nu en dehors des cabines fermées. Des problèmes nous sont remontés, merci à tous de respecter. C'est carton rouge en course, c'est également carton rouge à l'entraînement. Des sanctions comme l'exclusion de la piscine seront appliquées à tout contrevenant.

En cas de perte de carte piscine, il convient de le signaler auprès du coach, d'envoyer un mail à [secrtaire.asveltri@gmail.com](mailto:secrtaire.asveltri@gmail.com). Cette carte étant strictement personnelle, il faudra en demander une autre directement à l'accueil de la piscine pour une valeur de 5€. Le numéro de la nouvelle carte de piscine est à envoyer au secrétaire.

### **2.3. Vélo**

Les sorties vélo à l'ASVEL TRIATHLON sont régulièrement organisées par groupe de niveau et communiquées via la page Facebook Groupe privé ou le canal Whatsapp.

Dans le cadre de l'école de triathlon, seules les sorties vélo encadrées par un adulte référent sont sous la responsabilité du club. Toutes autres sorties vélo (jeunes et adultes) organisées restent sous la responsabilité de chacun. Chaque adhérent doit :

- OBLIGATOIREMENT porter un casque été comme hiver. Un athlète n'ayant pas celui-ci se verra interdire l'accès au groupe ;
- Posséder un vélo conforme aux règles élémentaires de sécurité, des pneus et des freins en bon état, des bouchons aux extrémités du guidon ;
- Respecter le code de la route ;
- Rouler à 2 de front au maximum ;
- Penser à prendre un téléphone portable (en cas d'urgence, appeler le 112) ;
- Être autonomes, avoir son ravitaillement et de quoi réparer une éventuelle crevaillon.

De plus, pour chaque sortie de groupe :

- On limite le nombre à 10 cyclistes maximum svp pour limiter le risque d'accident
- On attend les derniers en haut de chaque bosse ou, pour ceux qui ont des fourmis dans les jambes, vous pouvez rejoindre les derniers et les accompagner à finir la bosse plutôt que partir plus loin.
- On nomme un capitaine de route qui veillera à ce que l'ensemble des membres du groupe soient bien arrivés à recoller au groupe et rentre à bon port et que l'ensemble des règles soient respectées.

### **2.4. Course à pied**

La Direction des Sports de Villeurbanne met à notre disposition la piste d'athlétisme du Stade Marie Thérèse Eyquem de Villeurbanne. Des vestiaires hommes et femmes avec douches sont accessibles.

Les créneaux course à pied sont spécifiés sur le site.

Comme pour tous les entraînements, il est impératif d'arriver à l'heure avec une tenue correcte (interdiction notamment de courir torse nu).

Il est interdit d'uriner aux abords de la piste : des vestiaires avec des toilettes sont disponibles et ouverts toute l'année à proximité.

## **2.5. Section Duathlon**

Les licenciés ayant payé une cotisation pour une adhésion DUATHLON :

- Ont le droit de participer à l'ensemble des créneaux d'entraînement course à pied et vélo,
- Ont le droit de participer aux sorties groupes de natation en eaux libre,
- Bénéficient d'une licence compétition TRIATHLON au sens de la fédération. Ils peuvent ainsi s'aligner sur les triathlons et autres courses enchaînées sans formalité supplémentaire et donc représenter les couleurs du club comme les autres.
- **N'ont pas de carte piscine et n'ont pas le droit de s'entraîner à la piscine (CNEG) pendant les créneaux horaires du club (même si paiement séparé d'une entrée libre)**

## **2.6. Handisport**

L'infrastructure du centre nautique Etienne Gagnaire permet au club d'accueillir dans de bonnes conditions les paratriathlètes. Chaque adhérent est invité à les aider au besoin (accès au bassin, déplacement sur la piste d'athlétisme, etc.)

# **3. STATUTS ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION**

## **3.1. Rappel partiel des statuts omnisport et de la section triathlon**

Siège : ASVEL TRIATHLON (et ASVEL OMNISPORT) – 245, cours Emile ZOLA – 69100 VILLEURBANNE

L'ASVEL Triathlon est une section faisant partie de l'association ASVEL (ou ASVEL OMNISPORT).

L'Association dénommée « ASSOCIATION SPORTIVE VILLEURBANNE EVEIL LYONNAIS » dont le sigle est « A.S.V.E.L. » a été fondée en 1948, suite à la fusion de l'Association Sportive Villeurbanne (ASV), déclarée à la Préfecture de Lyon sous le N° 1199 le 15 mars 1906 et de l'Eveil de Lyon.

Elle a été déclarée à la Préfecture de LYON le 21/10/48 (J.O. du 21/12/48).

Elle a été agréée par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse aux Sports et aux Loisirs sous le n°14981 le 20/01/56.

Elle fonctionne sous forme d'Association Loi 1901, à but non lucratif, Association Omnisports dite « ASVEL Omnisports »

### **Pour chaque section (dont le triathlon) :**

Chaque section sportive est dirigée par un Comité Directeur de section.

Les Comités Directeurs de sections disposent, sous le contrôle du Comité Directeur de l'ASVEL Omnisports, d'une autonomie tant sur le plan sportif que sur le plan administratif et financier. Ils affilient sous le nom « A.S.V.E.L. » les sections aux fédérations sportives autorisées.

Ils ne peuvent s'engager pour l'Association sans l'accord écrit du Président, après validation du Comité Directeur de l'Association.

Ils doivent obligatoirement établir un Règlement Intérieur en conformité avec les Statuts de l'Association, et en harmonie avec la Fédération dont ils dépendent. Le présent règlement est approuvé par le Comité Directeur de l'Association.

Les Comités Directeurs de Sections sont composés au moins de trois membres reflétant la composition de leur Assemblée Générale s'agissant de l'égal accès des hommes et des femmes dans cette instance.

Les membres des Comités Directeurs de Sections sont élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale de section pour une durée de quatre ans, correspondant à une olympiade.

Parmi ces membres du comité directeur, l'Assemblée Générale de la section choisit, au scrutin secret, un président, un secrétaire et un trésorier.

L'entièreté des statuts de l'omnisport est disponible [ici](#).

## **3.2. Fonctionnement des prises de décisions dans le club**

La section triathlon est composée d'un comité directeur (CODIR) de 8 à 10 personnes environ qui se réunissent environ tous les mois pour échanger sur la vie du club et prendre les décisions collégialement. En cas d'égalité, la voix du Président compte double.

Parmi les membres du CODIR, sont élus en assemblée générale le Président, le secrétaire et le trésorier. Ces membres sont les 3 membres dont le nom fait partie des statuts de l'association. Toute modification de nom doit être voté au cours d'une Assemblée Générale Ordinaire (chaque année) ou Extraordinaire (en plus).

À date de publication du présent règlement intérieur, les commissions suivantes ont un « poste » à l'année en plus des 3 membres « statutaires » désignés ci-dessus :

Président	president.asveltri@gmail.com
Trésorier	tresorier.asveltri@gmail.com
Secrétaire	secrétaire.asveltri@gmail.com
Gouvernance	courses.asveltri@gmail.com
École de Triathlon	ecole.asveltri@gmail.com
Grand Prix / Performance	grandprix.asveltri@gmail.com
Organisation de compétition / Aquathlon de Villeurbanne	aquathlon.asveltri@gmail.com
Courses et évènements internes	courses.asveltri@gmail.com
Partenaires	partenaires.asveltri@gmail.com
Tenues	tenues.asveltri@gmail.com
Communication	communication.asveltri@gmail.com
Webmaster	webmaster.asveltri@gmail.com

Les membres du CODIR peuvent être soutenus par des adjoints. Ces personnes sont sélectionnées par le responsable de la commission et sont en support de ceci. Les adjoints ne sont pas convoqués à toutes les réunions du CODIR, mais peuvent être présents s'il y a un sujet à éclaircir.

### **3.3. Assemblée générale**

Moment important de la vie du club : l'Assemblée Générale a lieu généralement début Janvier de chaque année et est un moment privilégié où chaque licencié peut rencontrer la grande majorité des adhérents, les entraîneurs, l'ensemble du CODIR et des commissions et faire connaissance avec les nouveaux arrivants.

L'assemblée Générale de Section est compétente pour débattre de toutes les questions intéressant la vie de la Section.

Sauf cas de force majeure, **la présence de chaque adhérent est obligatoire** et permet à chacun de comprendre le fonctionnement de l'association, d'être au courant des évènements club à venir, de voter pour la composition du CODIR et de passer un moment convivial autour d'un repas ensuite.

Chaque adhérent est membre de l'Assemblée Générale et dispose d'une voix. Pour voter, il faut être membre de la Section Triathlon depuis plus de six mois et à jour de ses cotisations. Pour voter, l'adhérent doit être âgé de seize ans au moins au jour du vote. Pour les mineurs de moins de 16 ans, les parents sont, au sens légal de la loi française, les représentants légaux et disposent ainsi du droit de vote, pour la voix de leur enfant licencié.

Prévalent toutes les informations indiquées dans les statuts de l'Omnisports, "CHAPITRE VII - COMITÉS DIRECTEUR DE SECTIONS - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE SECTIONS", accessible [ici](#). Pour rappel, les quorums sont définis ainsi :

- Assemblée Générale (Art VII - 10): Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres électeurs présents à l'Assemblée. Pour la validité des délibérations, la présence du quart des membres électeurs est nécessaire. Si ce quorum n'est pas atteint, il est convoqué, avec le même ordre du jour, une deuxième Assemblée dans les quinze jours au moins d'intervalle. Celle-ci délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents.

- Assemblée Générale Extraordinaire de section (Art VII - 10) : L'Assemblée Générale Extraordinaire de Section est convoquée par le Président, le Bureau ou au moins la moitié des membres du Comité Directeur de Section. L'Assemblée est compétente pour débattre de toutes les questions présentant un caractère d'urgence. Le caractère d'urgence est laissé à l'appréciation du Président du Comité Directeur de Section. L'Assemblée Générale Extraordinaire peut en outre être convoquée à la demande du quart des membres composant l'Assemblée Générale Extraordinaire. Les délibérations sont régies comme à l'article 10, chapitre VII. Si le quorum n'est pas atteint, il est convoqué, avec le même ordre du jour, une deuxième Assemblée à huit jours d'intervalle, qui délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents. Le procès-verbal est adressé au Comité Directeur de l'Association.

## 4. COMMUNICATION

### 4.1. Community Manager

Nous avons nommé un Community Manager dont le rôle est de :

- Élaborer la stratégie de communication du club en concertation avec le Comité Directeur.
- Concevoir les outils et déployer les actions de communication nécessaires.
- Assurer la communication (et/ou la déléguer) en interne avec les membres du club comme en externe avec les médias, dans le cadre de l'aquathlon etc.

### 4.2. Supports pour les communications, inscriptions et achats

*Le forum a été définitivement abandonné mais il nous reste les autres supports pour prendre le relais, voir ci-dessous.*

#### 4.2.1. *Site Web et gestion sur Assoconnect*

<https://www.assoconnect.com/>

Nous utilisons dorénavant le site web et l'application Assoconnect pour les adhésions et ré adhésions, les inscriptions groupées à des courses, les inscriptions au stages, les achats de tenues, le planning des entraînements etc. Chaque adhérent doit avoir un compte assoconnect.

Assoconnect est également utilisé par le CODIR pour la réalisation de campagnes de mails (ne pouvant être lancées que par les membres du CODIR).

**!!** Vous pouvez accéder depuis votre compte Assoconnect à l'historique de tous les mails qui vous ont été envoyés concernant le triathlon : Mon Compte / Emails.

Sur Assoconnect, nous sommes en cours de déploiement des news club, à l'image du forum anciennement employé.

#### 4.2.2. *Website*

Le site web de l'association est [asveltri.org](http://asveltri.org) mais nous transiterons sur Assoconnect à partir de la saison 23/24.

Il sert à diffuser l'information du club vers l'extérieur, les news, les créneaux d'entraînement, mais également les informations pour les inscriptions et pour notre événement public organisé par le club : l'aquathlon de Villeurbanne. Vous y retrouverez également tous nos partenaires.

#### 4.2.3. *Linkedin*

<https://www.linkedin.com/company/asvel-triathlon/?originalSubdomain=fr>

La page LinkedIn vient d'être créée en avril 2023. Nous vous invitons à la suivre et à faire suivre les communications pour améliorer la visibilité du club notamment vis-à-vis de ses partenaires privés.

#### 4.2.4. *Mails*

Les communications importantes passent toutes par mail et sont relayées sur Facebook Groupe Privé la plupart du temps. Merci de veiller à consulter vos mails régulièrement. Vous pouvez accéder depuis votre compte Assoconnect à l'historique de tous les mails qui vous ont été envoyés : Mon Compte / Emails.

#### 4.2.5. Réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Whastapp)

2 pages Facebook sont disponibles : une page publique et un groupe privé.

- Page privée : [ASVEL TRIATHLON - Groupe privé](#)

Beaucoup de communications à destination des adhérents sont lancées sur la page privée Facebook (les informations transmises par mails sont généralement doublées mais aussi des communications plus journalières de la vie du club sont envoyées notamment les communications urgentes sur les modifications des horaires ou lieux d'entraînement etc.) Merci de veiller à consulter régulièrement le Facebook « Groupe privé » pour rester au courant des actualités du club.

- Page publique : [Asvel Triathlon](#)

La page Facebook publique du club permet de partager du contenu (images, vidéos, actus) avec tous les adeptes de cette page visible de tous les abonnés Facebook puisque que c'est un groupe ouvert et non restreint. Il suffit de demander à devenir membre pour recevoir des notifications lorsque quelqu'un du club poste un nouvel élément et pouvoir commenter tous les messages.

Le compte Instagram relaie également les communications publiques du club au plus grand nombre.

De plus, une conversation messenger (et prochainement une conversation whatsapp avec une communauté Asvel Tri en canal officiel) avec l'ensemble des membres du club existe. Ces conversations ont pour vocation de véhiculer des informations plus rapidement, essentiellement dans le sens descendant. (informations destinées aux adhérents de la part du CODIR). L'intégration à ces groupes se fait via le facebook du club, et le lien whatsapp vous sera envoyé.

#### 4.2.6. Autres groupes

Les Asvéliens peuvent également faire partie du groupe Strava ASVEL TRIATHLON, sur simple demande.

Les newsletters suivantes sont également reçues par mail : ligue AURA, Comité, FFTRI (sur la page <https://www.fftri.com/>).

## 5. TRÉSORERIE

### 5.1. Rôle

Les attributions du trésorier (et de son éventuel adjoint) sont principalement de :

- Etablir et tenir le budget annuel du Club : gestion des liquidités, la planification budgétaire, l'analyse financière et la préparation des rapports financiers,
- Participer aux réunions des trésoriers de l'Asvel Omnisports,
- Apporter les éléments financiers pour les constructions des dossiers de subventions,
- Gérer les entrées d'argent du club (certificats de sponsoring, versement des subventions),
- Gérer les dépenses du club (remboursements, avances, paiements des entraîneurs et des dépenses du club).

### 5.2. Finances du club

Les adhérents sont tenus de payer dès leur admission une cotisation annuelle faute de quoi les finances du club peuvent s'avérer très fragiles. Merci à tous de veiller de manière générale à payer l'ensemble des sommes dues (courses, tenues, inscriptions, etc.) rapidement au club.

## 6. SECRÉTARIAT

### 6.1. Rôle

Les attributions du secrétaire (et de son éventuel adjoint) sont principalement de :

- Participer aux différentes réunions de l'Omnisports,
- Gérer les adhésions et demandes de licences,
- Gérer le nouveau site Web,
- Assurer une communication de base de la vie du club (entraînements, vacances, ...) et se tenir informé de la vie générale du club (stages, partenaires...),
- Répondre aux différentes sollicitations/questions des adhérents, futurs adhérents, etc.,
- Établir des dossiers de demande de subventions.

## **6.2. Adhésions : licence et certificat médical**

Chaque athlète pourra télécharger sa licence sur le site de la FFTRI en contrepartie :

- du respect à la lettre de la procédure d'inscription expliquée sur assoconnect et sur le site internet du club,
- du règlement de sa cotisation à la FFTRI avant le 31 septembre 2023 sous peine de pénalité,
- du règlement de sa cotisation à l'ASVEL TRIATHLON avant le 31 septembre 2023 sous peine de pénalité,
- d'un certificat médical original en cours de validité ou questionnaire médical validé,
- du présent règlement intérieur signé.

## **7. ORGANISATION DE COMPÉTITION(S)/AQUATHLON DE VILLEURBANNE**

### **7.1. Rôle et fonctionnement**

Les attributions de la commission "ORGANISATION DE COMPÉTITION(S)/AQUATHLON DE VILLEURBANNE" sont principalement de :

- Définir et organiser la ou les courses ou événements sportifs publiques de l'ASVEL Triathlon (en général l'Aquathlon de Villeurbanne qui a lieu chaque année fin mars)
- Recruter et encadrer une équipe bénévole d'organisation
- Gérer le budget et les finances de l'organisation de la compétition avec l'aide du trésorier de la section
- Définir les supports et plans de communication avec le responsable Communication/Community Manager
- Assurer en collaboration avec le président les échanges et démarches administratives avec la FFTRI, les arbitres, les secouristes, le chronométrateur, la ville, l'OSV, ...
- Définir les besoins en récompenses, dons de denrées et matériels, et sponsoring auprès de la commission Partenaires

## **8. COMMISSION COURSES ET ÉVÉNEMENTS**

### **8.1. Rôle et fonctionnement**

Les objectifs généraux de la commission sont :

- Mener des actions pour que les participations aux courses soient et restent nombreuses,
- faire de la cohésion de groupe lors des multiples événements organisés dans l'année,
- faire en sorte que tous les adhérents se sentent inclus dans le club et puissent participer à un ou plusieurs « événements club » (hors Aquathlon de Villeurbanne).

Les attributions de la commission courses sont principalement de :

- Définir les événements de l'année et recruter des relais (bénévoles ponctuels) pour organiser les événements,
- Apporter des informations aux adhérents pour les courses et événements à venir (lieux, dates, formats, inscriptions groupées ...),
- Organiser une inscription groupée sur la/les courses financées par le club, prise de contact avec les organisateurs en amont etc.,
- Proposer ponctuellement l'organisation complète de weekends courses (covoiturage, logement, repas).

## **8.2. Calendrier indicatif de l'année**

Le club organise chaque année :

- un stage hivernal (ski de fond essentiellement) fin Janvier
- un stage printanier orienté triathlon (weekend de l'Ascension)
- une course club
- d'autres événements de groupe.

Il est demandé à chacun de respecter les dates limites d'inscription et de règlement pour la bonne gestion de ces stages ;

Le club organise également :

- un "footing des nouveaux" en Septembre pour permettre aux nouveaux licenciés de courir avec des anciens et d'échanger autour d'un picnic ensuite.
- une "sortie vélo des nouveaux", celle-ci aura lieu début Octobre.
- Un Bike and Run avec notamment la nomination pour l'année à venir des parrains et marraines pour chaque nouveau. Ce n'est pas une compétition officielle ni publique donc pas de chrono, pas de classement juste le plaisir de faire du sport ensemble,
- Le fameux Aquathlon qui est l'évènement majeur de la vie du club !! Cette compétition qui rassemble environ 400 athlètes sur la journée représente beaucoup d'investissement pour ceux qui l'organisent en demandant beaucoup de bénévoles parmi les Asvéliens. Il participe grandement à l'image positive du club et à sa notoriété. Il est habituellement organisé fin mars,
- Des rassemblements club sur certaines courses avec inscriptions groupées, organisation de covoiturage et de logements groupés,
- Un pic-nic de fin d'année.

Enfin, un [fichier Google sheet](#) est à la disposition de l'ensemble des Asvéliens pour se faire connaître sur les courses locales ayant traditionnellement beaucoup de licenciés qui y participent. Ce fichier permet de planifier sa saison, de se retrouver entre amis et d'organiser ensuite le covoiturage. À remplir et à partager !

## **8.3. Course Club**

La course club a pour objectif de rassembler un maximum de triathlètes du club sur une course locale qui change chaque année.

La course club est financée quasiment intégralement par le club (une participation symbolique est demandée).

Lors de la course club, l'Asvel Triathlon ne se substitue pas à l'organisateur. Si un adhérent ne peut pas prendre part à la compétition pour laquelle il s'est inscrit via le club, il s'engage alors à rembourser la part de son inscription initialement prise en charge par le club.

## **8.4. Stage de Printemps**

Le stage de printemps est une organisation complexe et pour laquelle nous convions et rémunérons nos entraîneurs, nous obtenons des créneaux privatisés pour la piscine, créons de toutes pièces un programme d'entraînement triathlon sur une semaine et organisons une réservation groupée. Le montant demandé pour le stage comprend le logement mais également une participation aux frais d'organisation. Il est demandé aux asvéliens qui souhaitent participer au stage de printemps de ne pas réserver de logement dans le camping en dehors de l'inscription groupée gérée par le club.

## **8.5. Stage d'hiver**

De même, le stage d'hiver est une organisation complexe et pour laquelle nous proposons des leçons de skating encadrées par des moniteurs diplômés et rémunérés, nous obtenons des créneaux privatisés pour la piscine et organisons une réservation groupée. Le montant demandé pour le stage comprend le logement mais également une participation aux frais d'organisation. Il est demandé aux asvéliens qui souhaitent participer au stage d'hiver de ne pas réserver de logement dans la même résidence en dehors de l'inscription groupée gérée par le club.

## 9. ECOLE DE TRIATHLON

### **9.1. Rôle et fonctionnement**

Les attributions de l'école de triathlon sont principalement de :

- Donner envie aux jeunes, fédérer et faire vivre l'école de triathlon (objectif de croissance du nombre de jeunes),
- Assurer le suivi des Jeunes sur les compétitions,
- Assurer la Labellisation FF Tri / Ecole de Triathlon,
- Passeport jeunes, Class Tri,
- Assurer la coordination des entraîneurs et BF2/3,
- Transmettre des résumés trimestriels d'activité,
- Partager les informations spécifiques pour les jeunes : stages, vacances, entraînements.

### **9.2. Participation aux frais de déplacement / défraiements - section performance**

Prise en charge de l'inscription par le club jusqu'à 3 courses dans l'année parmi celles sélectionnées par le club (Championnats départementaux / régionaux / France), à hauteur de 27€/athlète maximum.

Les indemnités de déplacement aux courses sélectionnées seront, par adhérent comme tel :

- Forfait entre 0 et 150 km => 100€
- Forfait entre 150 et 500 km => 150€
- Forfait >500km : 185€ pour les jeunes se déplaçant et se logeant par eux-mêmes.
- Forfait >500km : 100€ pour les jeunes bénéficiant d'un accompagnement déjà pris en charge par la Fédération de Triathlon, la Ligue AURA, ou le club.

## 10. COMMISSION PERFORMANCE

### **10.1. Rôle et fonctionnement**

Les attributions de la commission Performance sont principalement de :

- Former des équipes d'entraînement et de course pour la Courte distance / Longue distance,
- Etablir des objectifs sportifs pour le club,
- Etablir un budget pour les courses type D3/D2 Triathlon Duathlon H/F,
- Organiser un stage été dédié performance.
- Organiser des entraînements spécifiques multi-enchaînements et transitions.

### **10.2. Participation aux frais de déplacement / défraiements - section performance**

La politique de défraiement pour la saison à venir (2023-2024) est la suivante :

#### Section courte distance :

- Prise en charge des inscriptions des athlètes aux 3 étapes, triathlon et duathlon : sélection / demi-finale/ finale.
- Remboursement de 25€ par nuitée et par athlète si le déplacement s'effectue à plus de 100km de Lyon ou si les dossards sont à récupérer la veille.
- Remboursement des frais de transport en prenant en compte les estimations d'un trajet sur viamichelin et dans le respect d'un covoiturage de 3 personnes par voiture minimum.

#### Section longue distance :

- Participation aux championnats du monde Ironman 70.3 et Full, enveloppe de subvention de 400 euros comprenant\*, répartie comme telle :
  - Défraiement en liquide entre 68 et 168 euros.

- Financement de l'adhésion ASVEL triathlon à hauteur de 50% pour l'année suivante,
- Tenues ASVEL : Trifonction longue distance OU [T-shirt de l'ASVEL + Veste mi-saison ASVEL + Bonnet ASVEL]
- Groupe de suivi médical Longue Distance
- Top 20 Homme ou TOP 10 Femme aux championnats de France Longue Distance FFTRI : enveloppe de subvention de 250 euros comprenant\* :
  - Défraiement de 60 euros
  - Financement de l'adhésion ASVEL triathlon à hauteur de 50% pour l'année suivante,
  - Tenues ASVEL : Veste mi-saison ASVEL + Bonnet ASVEL
  - Groupe de suivi médical Longue Distance
- Course Longue distance\*\*, Type T24, Alpsman, Yotta, si dans le Top 5 Homme et Femme : enveloppe de subvention de 250 euros comprenant\* :
  - Défraiement de 60 euros
  - Financement de l'adhésion ASVEL triathlon à hauteur de 50% pour l'année suivante,
  - Tenues ASVEL : Veste mi-saison ASVEL + Bonnet ASVEL
  - Groupe de suivi médical Longue Distance

*\*Sous réserve de porter une tenue ASVEL Triathlon aux couleurs du club (type trifonction ASVEL) lors des épreuves. L'éventuel cumul des bonifications sera soumis au vote du comité directeur.*

*\*\*Le choix des courses longues distances pourra évoluer et sera soumis au vote des membres du comité directeur.*

### **10.3. Primes de course**

Toute prime de course liée à la performance revient au(x) athlète(s) et/ou aux équipes.

L'athlète qui perçoit individuellement une prime de course pour récompenser sa performance gardera l'ensemble de la prime. Lors d'une course en CLM par équipe, l'ensemble du montant sera gardé par l'équipe. Lors d'une course où il existerait un classement « Club » et une prime associée, l'ensemble du montant sera gardé par l'équipe. Toute prime liée au nombre d'engagés sera reversée au club.

### **10.4. Tenue sur les compétitions officielles**

Chaque athlète s'engage à porter une tenue comportant le logo du club pour les compétitions officielles.

La réglementation sportive de la FFTRI exige que tous les concurrents d'un même club portent la même tenue aux couleurs et au nom du club lors des championnats de France individuels, ainsi que sur le podium correspondant. En cas de non-respect de cette règle, le club sera soumis à une pénalité financière de 150 € par course. De plus, si le nom du club n'est pas présent sur la tenue, l'athlète concerné ne sera pas autorisé à accéder à l'aire de transition avant le départ. Toute sanction financière sera entièrement à la charge des athlètes qui ne respectent pas ces obligations.

## **11. COMMISSION TENUES**

### **11.1. Rôle et fonctionnement**

Le responsable des tenues au sein de l'Asvel triathlon est chargé de gérer et superviser tous les aspects liés aux vêtements (textiles, bonnet de bain, etc.) portés par les Asvéliens.

Ses principales activités sont :

1. **Sélection des tenues** : Il est responsable de la sélection des tenues de course et d'entraînement aux couleurs du club. En collaboration avec les membres du club et du bureau, ses fournisseurs ou ses partenaires, il choisit les meilleurs équipements en termes de qualité, de fonctionnalité, de design et de prix.
2. **Gestion des commandes(\*)** : Il coordonne les commandes groupées des tenues et s'assure que les membres du club puissent passer commande de manière efficace. Cela comprend la collecte des informations de taille et de personnalisation (noms, prénoms) des membres, la communication des délais de commande et de paiement, ainsi que l'organisation de la distribution des équipements.
3. **Gestion du stock** : Il gère le stock de vêtements disponibles et communique régulièrement dessus.

4. **Relation avec les fournisseurs** : Il établit et entretient des relations avec les fournisseurs d'équipements sportifs. Il négocie les tarifs et les conditions préférentielles pour le club, s'assure de la qualité des produits fournis et reste informé des nouveautés et des tendances dans le domaine des tenues de triathlon.
5. **Communication et promotion** : Il utilise les tenues du club comme un moyen de communication et de promotion. Avec la commission partenaire, il veille à ce que les logos des sponsors du club soient correctement affichés sur les tenues, contribuant ainsi à la visibilité des partenaires.
6. **Respect des règles et des obligations** : Le responsable tenue s'assure que les membres du club respectent les règles liées au port des tenues lors des compétitions et des événements officiels.
7. **Collecte des paiements et gestion des remboursements** : Il est chargé de collecter les paiements associés aux commandes de tenues. Pour se faire, le club a mis en place d'un système de paiement sécurisé avec assoconnect. Il est également responsable de la gestion des enregistrements financiers liés aux paiements des adhérents. Cela inclut la tenue d'un registre des paiements, le suivi des montants dus et payés, ainsi que la coordination avec le trésorier du club pour assurer une gestion financière précise.

### **11.2. Règles sur les tenues**

Pour les nouveaux adhérents lors de leur première année d'adhésion, ils devront s'acquitter d'une somme qui évoluera selon les années pour l'achat de la trifonction. Le bonnet de bain du club sera offert aux nouveaux adhérents et payant pour le renouveler.

### **11.3. Procédure d'achat et de retrait des tenues**

1. Lors de votre inscription, le montant de votre adhésion comprend votre contribution au club ainsi qu'une trifonction courte distance. Cependant, si vous souhaitez une trifonction longue distance, il vous sera possible de payer la différence.
2. Afin de garantir la bonne taille de votre tenue, il est essentiel de suivre les étapes suivantes :
  - a. Vous devez essayer votre tenue chez TDR avant de passer commande. Nous serons très stricts quant au changement de taille afin de ne pas perturber la commande globale.
  - b. Un formulaire vous sera transmis pour commander votre taille et confirmer votre choix de trifonction. Si vous optez pour une version longue distance, la différence de paiement vous sera demandée à ce moment-là.
  - c. Après avoir reçu la confirmation de votre commande, veuillez conserver le ticket de validation. Il servira de preuve pour retirer votre tenue chez TDR.
  - d. Chez TDR, il vous sera demandé de scanner un QR code pour confirmer la réception de votre tenue et la retirer des stocks.

Cette procédure s'applique à l'ensemble des tenues que vous pouvez commander lors des commandes groupées.

Vous avez également la possibilité d'acheter des tenues tout au long de l'année, tant qu'elles sont en stock. Elles seront stockées chez notre partenaire, TDR. Vous pourrez les obtenir à tout moment, dans la limite des stocks disponibles, en effectuant un paiement direct via le QR code qui vous sera présenté en magasin.

Nous vous prions de ne pas vous rendre chez TDR les jeudis pour des questions de gestion.

**Exemple des QR code pour l'achat et le retrait de vos commandes :**



### Boutique TDR Achat en magasin

Vous souhaitez acheter un article en stock au sein de Terre de Running Décines. Vérifiez la disponibilité avec votre vendeur TDR, puis :

Veillez vous connecter pour confirmer le paiement de votre article.



- 1- Sélectionnez l'article dans la liste.
- 2- Réalisez votre paiement sécurisé.
- 3- Validez.
- 4- Confirmez l'achat avec votre vendeur TDR
- 5- Conservez bien l'email comme preuve du paiement de l'article

### Retrait d'un article ou d'une commande

Lorsque vous vous êtes inscrit(e) à l'Asvel Triathlon, vous avez passé une commande et maintenant vous souhaitez récupérer votre tenue auprès de notre partenaire TDR.

Veillez vous connecter pour confirmer la réception de votre commande.



- 1- Sélectionnez l'article dans la liste.
- 2- Aucun paiement n'est requis
- 3- Validez.
- 4- Conservez bien l'email comme preuve de la bonne réception de l'article

## 12. COMMISSION PARTENAIRES

### 12.1. Rôle

Les attributions de la commission partenaires sont principalement de :

- Créer et mettre à jour la plaquette partenaires pour le club
- Prospecter de futurs partenaires (sponsoring/ mécènes)
- Contractualiser des partenariats
- Faire vivre une relation continue avec les partenaires et notamment organiser un déjeuner annuel
- Alimenter la page LinkedIn de l'ASVEL
- Envoyer la Newsletter trimestrielle à destination des partenaires
- Assurer un support sponsoring pour l'aquathlon et l'équipe Grand Prix

La commission Partenaires rédige une convention pour chaque nouveau partenaire club. Celle-ci contiendra les modalités financières et les engagements réciproques de chacune des parties.

### 12.2. Mécénat

Chaque adhérent a la possibilité de faire un don du montant de son choix au club. À défaut de publication explicative dédiée, contacter le responsable partenaires pour connaître les modalités. À noter que chaque don est déductible de 66% des impôts sur les revenus pour un particulier.

Mis à jour le 24 juin 2023

Le Comité Directeur  
Représenté par le président Baptiste MOULARD  
president.asveltri@gmail.com